



Stages de formation syndicale SNES-FSU: comment vous inscrire ?



Au moins un mois avant la date du stage, remettre au chef d'établissement une demande d'autorisation d'absence, adressée au Recteur. Recopier le modèle ci-dessous. Une absence de réponse vaut autorisation.

MODELE N°1 : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

NOM, Prénom
Grade et Fonction
Etablissement
Date

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M: (1)

Conformément aux dispositions

→(Si vous êtes titulaire) de la loi n°84-16 du 11. 01.84 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

→(Si vous n'êtes pas titulaire) de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat,

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au(2) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera (3).....

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Signature.

(1) Nom et fonction du Chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

(2) date (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à la demande d'autorisation d'absence).

(3) lieu et heure.